



SEMAINE DE PREAVIS NON PAYEE PAR L'EMPLOYEUR ARBITRAIREMENT

Par **sylmel33**, le **29/05/2009** à **06:56**

BONJOUR A TOUS

Je passe devant le conseil des prud'hommes début juin.

j'étais commerciale, j'ai dû donner ma démission car au bout de six mois mes réalisations ne m'auraient pas permis de gagner ma vie correctement. Après m'en être ouverte à ma direction pour trouver un arrangement pour mettre fin à mon contrat de travail, cette situation n'était ni rentable pour la société ni pour moi. la direction a refusé un licenciement à l'amiable et a très mal pris ma volonté de partir. ma période de préavis acceptée par l'employeur a été ramenée à une semaine et du coup a décidé de ne pas payer ma dernière semaine de travail en estimant que je n'avais pas travaillé. je n'avais pas de rdv client sur cette semaine, le lundi matin a été passé dans le bureau de la direction pour les négos et au vu du climat houleux je travaillais à l'extérieur, j'ai donc fait des allers retours bureau etc. lorsque je me suis étonnée de cette sanction financière ma direction m'a dit que de toute façon les salariés témoigneraient que je n'étais pas présente cette semaine là ! un peu facile non ? j'ai déposé une requête aux prud'hommes....et dénoncé mon solde de tout compte, que puis-je exposer devant les prud'hommes ?? merci de m'aider !!

est-ce qu'un employeur peut arbitrairement décider de ne pas payer une semaine de travail surtout pendant une période de préavis ? je ne peux pas justifier concrètement de mon emploi du temps ! un commercial doit-il faire de la prospection clientèle à 4 jours de son départ ? etc.....